



JUIN 2020

REMAUFENS INFOS

COMMUNE DE REMAUFENS



Nouveau Commandant CSPI-CR

Les Conseils communaux de Châtel-St-Denis et Remaufens ont choisi Monsieur Damien Corvaglia, actuel Commandant adjoint du Centre de Secours Incendie de Sion (CSI), comme nouveau Commandant du Centre de Renfort de la Veveyse (CR) et du Corps de sapeurs-pompiers inter-communal (CSPI). Il succédera à Monsieur Julien Rey qui a repris d'autres activités au sein de la commune de Châtel-St-Denis. Monsieur Bertrand Vienne, Commandant remplaçant, assure l'intérim épaulé par les membres de l'Etat-majour du CR.

Monsieur Corvaglia entrera en fonction le 1er août 2020. Il est au bénéfice de plus de 30 années d'expérience dans le domaine du secours incendie et pompier permanent au CSI de Sion depuis 2011. Il a également une large expérience dans l'opérationnel ainsi que dans l'administration et les aspects budgétaires. Le poste de commandant du CSPI - CR correspondant à un taux d'activité de 50 %, Monsieur Corvaglia occupera un mi-temps de spécialiste en protection incendie, au service de la commune de Châtel-St-Denis et d'autres communes du District. Il assistera les communes sous l'angle technique et procédural en matière de sécurité des bâtiments.

Coupe de bois en zone agricole

L'Etat de Fribourg a édité une notice d'information pour vous aider à gérer correctement les rémanents de coupe en zone agricole.

Hors forêt :

l'entassement concentré des rémanents de coupe est la solution à adopter en priorité. Lorsque leur qualité le permet, les déchets de bois naturel peuvent également être valorisés comme bois de chauffage. L'incinération de petites quantités de bois sec doit être utilisée seulement en dernier recours et en respectant certaines règles (pratiquement pas d'émissions de fumée, pas de nuisance pour le voisinage).

En forêt :

il est interdit de brûler des rémanents de coupe. Le Service des forêts et de la nature conseille les exploitants sur les bonnes pratiques à adopter. Il est compétent pour délivrer des autorisations exceptionnelles selon des critères très stricts.

**La notice pratique est à votre disposition
sur notre site internet
www.remaufens.ch / La Vie Locale / Forêts.**



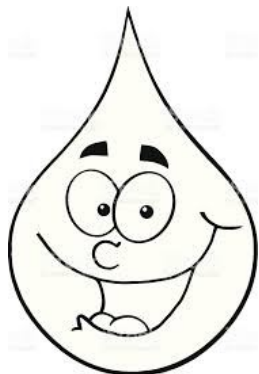
Comptes 2019

FONCTIONNEMENT 2019			
		CHARGES	PRODUITS
0	Administration	565 180.97	86 979.75
1	Ordre public	174 545.53	107 848.65
2	Enseignement et formation	1 427 109.16	66 211.20
3	Culture, Loisirs	100 237.10	19 967.00
4	Santé	535 134.15	0.00
5	Affaires sociales	487 303.30	0.00
6	Transports et communications - Routes	231 460.43	0.00
7	Protection - Aménagement environnement	534 058.26	496 462.75
8	Economie	45 064.45	0.00
9	Finances et impôts	762 355.56	4 103 558.65
	Total	4 862 448.91	4 881 028.00
	Bénéfice de l'exercice	18 579.09	

BILAN 2019		ACTIF	PASSIF
	ACTIF		
10.10	Disponibilités	1 186 439.42	
10.11	Débiteurs divers	551 031.74	
10.12	Placements	349 329.50	
10.13	Actifs transitoires	40 244.10	
10.14	Patrimoine administratif	4 246 656.90	
	PASSIF		
10.20	Créanciers divers		499 111.85
10.22	Dettes à moyen et long terme		4 420 000.00
10.24	Provisions		180 000.00
10.25	Passifs transitoires		0.00
10.28	Réserves		899 769.00
10.29	Fortune au 31.12.2019		374 820.81
		6 373 701.66	6 373 701.66

Le compte des investissements 2019 boucle avec des charges s'élevant à CHF 733'421.55 et des produits à hauteur de CHF 102'604.60.

Information sur la qualité de l'eau potable de Mology



Dans le rapport d'analyse des prélèvements effectués le 24 octobre 2019, à différents endroits dans le réseau de distribution, tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

Traitement : ultraviolet

Dureté totale de l'eau : 16.5 degrés français

Teneur en nitrate : 2 mg/l (valeur de tolérance max. 40)

Bactériologie : dans les normes

Provenance : eau de sources

Renseignements complémentaires

Déglise Grégory

Maillard Frédéric

Conseiller communal

Surveillant du réseau d'eau

079 473 20 52

079 827 81 62

Dans le rapport d'analyse des prélèvements effectués le 30 avril 2020, tous les échantillons étaient conformes aux normes en vigueur s'appliquant au dosage du Chlorothalonil. Des échantillons ont été prélevés auprès de tous les distributeurs d'eau potable du Canton. L'utilisation du chlorothalonil est interdite depuis le 1er janvier 2020.

Facture par code QR

Le QR Code se présente sous forme d'un **code-barres en deux dimensions**. Il permet d'effectuer des interactions avec les smartphones. D'un point de vue fonctionnel, le QR Code permet d'étendre l'information présente sur tout support physique telle que les factures.

Conformément aux directives suisse, notre Commune établira dès juillet 2020 toutes ses factures avec ce code. Il vous sera impératif de le saisir correctement lors de chaque paiement.



Durant la phase de transition, les bulletins de versement oranges (BVR) pourront encore être utilisés mais seront à terme supprimés.

Nous vous invitons à vous rapprocher de vos instituts financiers afin de paramétrer vos comptes e-banking et vos smartphones.

Imposition de la TVA sur l'eau usée dès 2020

Suite à l'information donnée lors de l'assemblée communale du 4 décembre 2019, nous vous confirmons que notre Commune est assujettie depuis 2020 à la TVA sur l'eau usée.

Dès lors, les propriétaires recevront cet automne les factures pour l'eau claire et l'épuration comprenant le taux de TVA de 7.7 % sur la part d'épuration.



Secrétariat communal

Route Villageoise 53

Tél. 021 948 80 84

administration@remaufens.ch

Horaires du 20 juillet au 21 août 2020 :

Lundi de 16h00 à 17h30

Jeudi de 13h00 à 17h00

Promenade avec un chien

Pour des raisons sanitaires et de respect de la faune, du bétail et du travail agricole, nous rappelons aux propriétaires les quelques règles à adopter lors de promenades avec leur chien, selon la loi cantonale sur la détention des chiens :

- Il est impératif de ramasser les déjections des chiens à l'aide des sacs prévus à cet effet y compris dans les zones vertes ou boisées.
- Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.
- Du 1er avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt.



Repair Café

Les Commissions de l'Energie des communes d'Attalens, Bossonnens, Granges et Remaufens organisent la 3ème édition du Repair Café de la Veveyse le

Samedi 29 août 2020 de 9h00 à 15h00
Bâtiment communal de l'édilité de Bossonnens

On y vient avec un objet en panne ou cassé et, avec l'aide d'un bricoleur bénévole, on tente de le remettre en état. L'objet défectueux peut être un vélo, un habit, un appareil électroménager, un ordinateur...

Déchetterie

D'avril à octobre, en dehors des heures d'ouverture ci-dessous, une benne est à disposition devant la déchetterie pour le gazon uniquement.

Nous rappelons que le dépôt de déchets verts (gazon, branchages, déchets de jardin...) en forêt est strictement interdit.

Merci de bien vouloir respecter les instructions données par nos employés ainsi que les règles du tri sélectif.

Horaire d'ouverture appliqué à l'année :

Mercredi de 14 H 00 à 19 H 00

Samedi de 9 H 00 à 12 H 00